

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
9	10	10

Date de convocation 14 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 10-2025

**OBJET ; CREATION D'UN EMPLOI NON
PERMANENT ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**Le 21 mars 2025
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, M. MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

Absent excusé et représenté :

M. GOMBERT Jonathan a donné pouvoir à Marc HUAN

SECRETAIRE - M. CLEMENÇON Christian

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des bâtiments publics ;

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique, adjoint technique principal de 1ère classe ou adjoint technique principal de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) allant du 01 mars 2025 au 31 août 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures 00 minutes).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Madame la Maire, Céline OUDIN

